
Renvoi au comité de sûreté générale de l'adresse des administrateurs du district de Nérac qui annoncent de l'argent et du vermeil des églises et la découverte d'effets en or et argent chez un émigré, lors de la séance du 3 germinal an II (23 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de sûreté générale de l'adresse des administrateurs du district de Nérac qui annoncent de l'argent et du vermeil des églises et la découverte d'effets en or et argent chez un émigré, lors de la séance du 3 germinal an II (23 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 238;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20298_t1_0238_0000_13

Fichier pdf généré le 23/01/2023

Séance du 3 Germinal An II

(Dimanche 23 mars 1794)

Présidence de TALLIEN

La séance s'ouvre onze heures.
Voulland, ex-président, occupe le fauteuil.
Un membre de la commission des dépêches, fait lecture de la correspondance.

1

L'administrateur provisoire des domaines nationaux fait passer à la Convention nationale une lettre des administrateurs du district de Poligny, département du Jura, par laquelle ils annoncent que les biens d'émigrés se vendent à très-haut prix. Un bien estimé 3,910 liv., a été vendu 20,890 liv.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines. (1)

2

La Société populaire de Nogent-sur-Seine transmet à la Convention nationale un trait de courage, d'humanité et de désintéressement d'un soldat polonais. Une citoyenne (C^{ac} Dheurle (2), en lavant du linge, tombe à l'eau, et est entraînée par le courant ; le soldat l'aperçoit, s'élance et la ramène sur le rivage. La citoyenne lui offre le peu qu'elle a, en témoignage de sa reconnaissance : il la refuse ; il est content d'avoir pu lui sauver la vie. La société a honoré cette action généreuse en décernant au soldat polonais une couronne civique. « Tu diras, lui dit le président, en lui posant la couronne sur la tête, tu diras à ton despote, lorsque tu retourneras au nombre de ses esclaves, que tu as habité le sol de la liberté, et que c'est là où on apprend comment les républicains savent récompenser le mérite et les vertus ». (3).

(Applaudi).

(1) P.V., XXXIV, 56. Bⁱⁿ, 3 germ.; M.U., XXXVIII, 55; *Ann. patr.*, n° 448; *C. Eg.*, n° 583; *J. Sablier*, n° 1214.

(2) D'après le Bⁱⁿ.

(3) P.V., XXXIV, 56. *C. Eg.*, n° 583; *Mon.*, XX, 36; *J. Sablier*, n° 1214; *F.S.P.*, n° 264; *Audit. nat.*, n° 547 et n° 548; *Ann. patr.*, n° 448; *M.U.*, XXXVIII, 78; *Rép.*, n° 94, p. 374.

La même Société annonce l'abdication et le mariage du citoyen Billy, l'envoi de tous les hochets de leurs églises, et que deux commissaires partent ces jours-ci pour Nancy pour porter des secours à nos braves frères d'armes (1).

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique.

3

Les administrateurs du district de Nérac font passer à la Convention nationale l'argenterie et le vermeil des églises de la majeure partie des communes de leur arrondissement; elle monte à 341 marcs 6 onces Ils envoient en même temps les effets d'or et d'argent trouvés chez Dupré-Pomarède, émigré (2), et qui consistent en 51 marcs 4 onces 5 gros d'argenterie, une boîte d'or, 672 liv. en or et 3,048 liv. en argent.

Renvoi au comité de sûreté générale (3).

4

Le conseil-général de la commune du Puy-Notre-Dame annonce qu'il a fait passer au district de Saumur 209 marcs 4 onces tant en or qu'argent, 369 livres de cuivre, 3,370 livres de métal de cloches, et les linges provenant de leur église. Cette commune a donné, pour les défenseurs de la patrie, 235 pièces de linge en chemises, draps et serviettes, et la somme de 267 liv. 3 sols. Elle prie la Convention nationale de changer le nom qu'elle porte en celui de Puy-la-Montagne.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (4).

(1) Bⁱⁿ, 3 germ.; *M.U.*, XXXVIII, 78.

(2) Paul Dupré de Pomarède, habitant Moncrabeau (voir F⁷ 5250).

(3) P.V., XXXIV, 57. Bⁱⁿ, 5 germ. (2^e suppl^t).

(4) P.V., XXXIV, 57. L'original, daté du 3 germ. II, a été signalé antérieurement dans F⁷ 1022, doss. 15, où nous n'avons pu le retrouver.